

Miser sur le livre et la lecture

Mémoire de l'Association des distributeurs exclusifs de livres
en langue française (ADELF) déposé dans le cadre des consultations
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Le livre occupe une place à part dans la dynamique de notre vie culturelle. En plus d'être le véhicule privilégié de l'expression de la culture sous des genres et formes multiples – roman, nouvelle, poésie, théâtre, essai, bande dessinée, conte, albums de photographie, etc. –, le livre sert aussi de porte ouverte sur le savoir et la connaissance, et d'outil d'apprentissage de la lecture et de la langue.

Le livre a d'ailleurs toujours été étroitement associé au développement des sociétés comme vecteur privilégié de transmission des idées, d'accès à l'information et de conservation des savoirs. Son histoire est celle d'une formidable suite d'innovations technologiques, commerciales et esthétiques.

Au Québec, l'histoire du livre commence avec les récits de voyage des premiers explorateurs européens, et se poursuit, dans les siècles suivants, par des publications porteuses des valeurs, des idées et des défis de chaque époque. Le secteur n'a toutefois connu un premier véritable démarrage chez nous qu'avec la Révolution tranquille. La créativité des gens d'ici a alors commencé à s'exprimer à travers la littérature, tandis que, dans un même temps, la société québécoise prenait conscience de son retard en matière d'accès au livre et de promotion de la lecture.

L'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) dresse un portrait globalement positif de l'action gouvernementale des dernières décennies en matière de promotion de la lecture, de soutien à l'industrie nationale du livre et de l'appui à la diffusion du livre au Québec. L'efficacité de ces interventions témoigne notamment du bien-fondé des orientations de la politique culturelle de 1992.

L'ADELF accueille avec plaisir et honneur l'occasion qui lui est faite de contribuer au renouvellement de cette politique. Il y a certes des ajustements à apporter à une politique vieille d'un quart de siècle. Mais nous croyons qu'il faut surtout pousser plus loin les principes phares de la politique de 1992 en allant jusqu'au bout de cette vision collective du rôle de la culture dans notre société.

La lecture

La maîtrise de la lecture est le préambule obligé d'une participation pleine et entière à la vie culturelle et, plus largement, à la vie en société. Depuis le début des années soixante, le Québec a fait de la promotion des pratiques de lecture un enjeu de première importance. À juste titre, le gouvernement a beaucoup misé sur le réseau des bibliothèques publiques et sur l'école, évidemment, pour valoriser le plaisir de lire. Ces interventions ont permis de remarquables avancées. Il nous faut maintenant... redoubler d'efforts.

Les pratiques de lecture restent en effet fragiles au Québec si on les compare avec celles de nos voisins immédiats ou de plusieurs autres sociétés développées. Le taux d'analphabétisme est chez nous particulièrement élevé, ce qui pour le Québec est un véritable scandale¹. De nombreux citoyens sont ainsi privés, en totalité ou en partie, de la possibilité de prendre part pleinement à la vie culturelle et au monde économique.

Le Québec doit faire de la lecture une priorité nationale. Aucun autre investissement n'aura autant de portée sur la vitalité de la culture québécoise.

Le livre

L'industrie du livre est aujourd'hui parmi les secteurs culturels québécois les plus importants et les plus dynamiques. L'État québécois a été l'un des moteurs de ce développement en agissant à la fois sur l'offre et la demande. Son intervention la plus conséquente a été de soutenir l'expansion du marché intérieur du livre par le développement d'un réseau de librairies décentralisé qui s'est installé sur tout le territoire. Tous les acteurs de la filière du livre, en particulier les écrivains et les éditeurs québécois, profitent de cette vitalité du marché.

Cela dit, l'industrie du livre doit aujourd'hui composer avec la concurrence d'une offre grandissante de produits culturels et de loisirs en tous genres. Le livre résiste malgré tout encore bien, car il propose une expérience différente, unique en son genre. Mais il faut s'adapter et tirer profit des mutations en cours.

L'industrie a la tâche difficile de trouver les moyens de favoriser les innovations sans sacrifier ce qui a toujours été à la base de son succès : la richesse et la diversité des contenus publiés, ainsi que l'existence d'infrastructures de diffusion aptes à joindre partout le plus grand nombre de lecteurs possible.

¹ Au Québec, 19 % des personnes sont analphabètes (niveaux -1 et 1 de littératie) et 34,3 % éprouvent de grandes difficultés de lecture et se situent au niveau 2 de littératie.

L'ADELF

Fondée en 1978, l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) représente les diffuseurs et les distributeurs de livres actifs sur le marché québécois. Ses membres jouent un rôle central au sein de l'écosystème québécois du livre, puisqu'ils servent de passerelle entre les éditeurs de livres et les libraires ou autres détaillants.

Ces entreprises contribuent à la vie culturelle en permettant aux lecteurs de toutes les régions d'avoir accès à une production de livres d'une formidable diversité. Ce sont les grands artisans de la diversité culturelle. Chaque année, les diffuseurs et les distributeurs mettent en marché sur le territoire québécois pas moins de 35 000 nouveautés publiées au Québec et ailleurs dans le monde francophone. Ces nouveautés s'ajoutent aux centaines de milliers d'autres titres en catalogue, toujours disponibles, qui constituent un patrimoine culturel d'une richesse inouïe.

Les membres de l'ADELF sont les principaux partenaires d'affaires des éditeurs québécois. Ils sont aussi des acteurs importants de la promotion au Québec de la Francophonie mondiale et du français comme langue universelle du savoir et de la culture.

Pivot de la filière du livre au Québec, les diffuseurs et les distributeurs connaissent bien l'importance de maintenir un réseau de librairies diversifié et un marché du livre en santé. Ils ont donc toujours milité en faveur de politiques favorisant l'essor de la librairie québécoise, du réseau des bibliothèques et de la lecture publique.

Les membres de l'ADELF ont pris le virage numérique, contribuent à la modernisation des pratiques de commercialisation du livre et participent activement aux grands débats autour des nouveaux enjeux de la profession.

Le renouvellement de la politique culturelle

Dans la section qui suit, nous suggérons une série de pistes de réflexion qui, nous l'espérons, pourront aider le Ministre et son équipe dans l'élaboration de la prochaine politique culturelle du Québec.

Nous avons choisi d'exprimer notre point de vue en répondant principalement à trois questions soumises dans le cahier de consultation élaboré par le Ministère en prévision de cet exercice de réflexion. Il s'agit des questions suivantes :

- Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer la vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?
- Que pensez-vous des huit principes énoncés dans le cahier de consultation comme base de la prochaine politique culturelle ? Apparaissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?
- Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer la vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

À notre avis, la priorité gouvernementale devrait être de soutenir le développement des pratiques de lecture chez les Québécois de toutes catégories sociales et de lutter contre l'analphabétisme.

Il nous semble en effet que le développement des pratiques de lecture et l'alphabétisation sont aujourd'hui les interventions les plus appropriées pour renforcer la place de la culture dans le développement des personnes et de la société québécoise.

Les pratiques de lecture

Les Québécois, en particulier les francophones, ont des pratiques de lecture moindres que leurs voisins des autres provinces canadiennes et des citoyens de plusieurs autres sociétés développées. Les raisons qui expliquent cette différence ont maintes fois été expliquées et tiennent à divers facteurs liés notamment au contexte historique particulier du Québec.

Depuis les années soixante, le gouvernement du Québec a déployé des efforts considérables pour valoriser la lecture. À cette fin, il a beaucoup misé sur le développement du réseau des bibliothèques publiques pour assurer un accès au livre aux citoyens de toutes les régions et de toutes les conditions sociales.

Les politiques successives de l'État québécois ont fini par connaître de réels succès sans toutefois permettre de combler entièrement l'écart avec ce qui prévaut dans les autres provinces canadiennes.

Le Québec traîne en effet encore un retard quant à l'utilisation des services des bibliothèques publiques, le nombre de prêts par habitant et le nombre d'entrées physiques, la proportion des usagers inscrits à la bibliothèque publique, etc.².

² De récentes données indiquent que l'utilisation des services des bibliothèques publiques de la province a en effet progressé de façon assez importante entre 2002 et 2012, passant de six prêts par habitant au Québec en 2002 à sept prêts 10 ans plus tard. Nous sommes néanmoins toujours en retard par rapport à la province voisine, l'Ontario, où il y a 10 prêts par habitant. Le nombre d'entrées physiques par habitant est passé de 3,7 entrées en 2007 à 4,0 en 2012 dans les bibliothèques québécoises (5,5 en Ontario). En 2002, 2007 et 2012, la proportion des usagers inscrits à la bibliothèque publique parmi la population desservie au Québec est passée successivement de 31 % à 36 %, puis à 35 % (37 % en Ontario). Les dépenses de fonctionnement des bibliothèques publiques du Québec sont passées de 28 \$ par habitant à 44 \$ (49 \$ en Ontario).

Le rapport qu'entretiennent les Québécois avec leurs bibliothèques est révélateur de la faiblesse persistante des pratiques de lecture. Les plus récentes études nous indiquent que les Canadiens se situent dans la moyenne en lecture quand on les compare avec les citoyens des autres pays de l'OCDE. Mais les Québécois font toujours moins bien que la moyenne canadienne.

Les problèmes d'alphabétisation

Au Québec, 19 % des personnes sont analphabètes (niveaux -1 et 1 de littératie) et 34,3 % éprouvent de grandes difficultés de lecture et se situent au niveau 2 de littératie. Ces derniers seront souvent qualifiés d'analphabètes fonctionnels. L'analphabétisme touche l'ensemble des sociétés, mais le Québec est particulièrement affecté en comparaison du reste du Canada et d'autres pays industrialisés³.

Les conséquences de l'analphabétisme sont nombreuses et dommageables à plusieurs égards. En plus d'affecter les personnes analphabètes dans leur quotidien et de souvent hypothéquer leur avenir, ce fléau affecte la société de façon importante, tant sur le plan social qu'économique⁴.

L'impact sur la vie culturelle

Une partie importante de la population québécoise est exclue, en partie ou en totalité, de plusieurs dimensions de la vie culturelle à cause de problèmes liés à la lecture et à l'alphabétisation. L'univers de la littérature leur est naturellement inaccessible, mais aussi bien d'autres formes d'art dont l'appréciation nécessite des connaissances techniques qui s'acquièrent par la maîtrise de la lecture.

L'ADELF propose de faire de la promotion de la lecture et de la lutte contre l'analphabétisme le défi principal de la société québécoise en ce début de XXI^e siècle. Il nous faut poursuivre de grandes ambitions en cette matière. Viser l'excellence. Nous avons tous intérêt à faire du Québec une société de lecteurs.

³ Voir le Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 2012, publié par l'Institut de la statistique du Québec.

⁴ Pour les personnes concernées, l'analphabétisme limite leur capacité à obtenir de l'information essentielle et à la comprendre, les confine souvent à des emplois moins lucratifs, à des périodes de chômage plus fréquentes, à la précarité financière, à une moindre estime de soi, à des problèmes de santé plus nombreux... Pour la société, la littératie étant un outil indispensable à la compétitivité dans la nouvelle économie mondiale du savoir, plusieurs postes à pourvoir restent vacants faute de main-d'œuvre adéquatement formée pour les occuper. Plus le pourcentage d'adultes ayant un faible niveau de littératie augmente, plus le taux de croissance global du PIB à long terme ralentit. La difficulté à comprendre les enjeux de société affaiblit le taux d'engagement communautaire et de participation citoyenne.

Dans le contexte actuel, le développement des pratiques de lecture et la lutte contre l'analphabétisme s'avèrent des investissements hautement stratégiques qui ont des répercussions positives sur plusieurs dimensions de la société.

En matière de culture, le développement de la lecture crée de nouveaux marchés pour le livre et bien d'autres produits culturels. Mais plus encore, c'est le meilleur moyen d'atteindre des objectifs ambitieux d'accès et de participation de tous à la vie culturelle québécoise.

Que pensez-vous des huit principes énoncés dans le cahier de consultation comme base de la prochaine politique culturelle ? Apparaissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?

Le cahier de consultation énonce les huit principes suivants comme base de la prochaine politique culturelle :

- A. Le caractère essentiel de la culture
- B. L'engagement renouvelé de l'État
- C. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture
- D. L'affirmation du caractère francophone du Québec
- E. La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones
- F. La reconnaissance de la diversité
- G. La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique
- H. La recherche d'équité

Sans aucun doute, ces grands principes constituent de bonnes assises sur lesquelles construire la politique culturelle du Québec. On y retrouve d'ailleurs, pour l'essentiel, l'esprit qui a animé la politique de 1992 et l'action gouvernementale dans le domaine de la culture depuis plusieurs décennies. Ci-après, quelques remarques sur certains de ces grands principes.

La contribution de tous, vraiment ?

Notre première remarque porte sur le principe voulant qu'il faille favoriser « la contribution de tous à la culture » (principe C). Quelle portée donne-t-on à cet énoncé ? La contribution de tous, est-ce dire que désormais tout se vaut, comme le soutient un certain discours ?

Il convient évidemment de saluer les initiatives diverses de l'État qui visent à encourager la pratique d'activités culturelles chez le plus grand nombre de citoyens. Mais il ne faut pas tout confondre en associant la pratique d'un loisir culturel au travail d'un artiste. L'œuvre d'un artiste mérite une attention particulière du public, des diffuseurs et des institutions.

Or, la démocratisation des moyens de production et de diffusion favorise aujourd'hui la prolifération d'une offre de « produits culturels » dont la plupart n'ont aucune valeur culturelle. La révolution technologique n'a pas eu pour effet de multiplier à l'infini le nombre de créations qui méritent d'être reconnues. Les artistes talentueux ne sont somme toute pas plus nombreux qu'avant.

Cette surabondance des propositions de toutes sortes pose des défis importants au monde culturel. Une offre qui se multiplie sans cesse a souvent comme effet de confondre les consommateurs et même, à terme, de les désintéresser de la culture. Un exemple : la lecture d'ouvrages médiocres, mal écrits ou mal édités, ne contribue pas à développer le plaisir de lire. Au contraire.

Dans ce contexte, il devient prioritaire de valoriser la qualité et l'originalité des œuvres. C'est une responsabilité importante qui incombe d'abord aux milieux culturels eux-mêmes. Mais l'État a lui aussi un rôle central à jouer, sachant que la contribution financière des pouvoirs publics est souvent indispensable à l'existence de certaines œuvres, à la pérennité de l'engagement de certains créateurs ou artisans de la culture.

Quels sont les écrivains et les éditeurs qui méritent de recevoir l'aide gouvernementale aujourd'hui ? La situation tend à se complexifier avec le développement de nouveaux modèles d'affaires. Pour remplir sa mission, l'État a la tâche difficile de discerner ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas facile, mais c'est néanmoins essentiel.

Les membres de l'ADELF ne reçoivent aucune subvention des gouvernements. Le secteur a toutefois besoin d'une production éditoriale de qualité qui est la « matière première » indispensable à son développement. Dans cet esprit, il importe de renouveler les dispositifs qui permettent que l'intervention des gouvernements se fasse auprès des meilleurs écrivains et éditeurs de livres en tous genres. La justesse des interventions publiques est, plus que jamais, un enjeu fondamental pour le développement de l'industrie.

Protéger la propriété intellectuelle

Sur un autre plan, on doit se réjouir de constater que l'on considère d'entrée de jeu que le respect et la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique « vont de pair avec la protection de la propriété intellectuelle » (principe G).

La protection de la propriété intellectuelle est au cœur de toute stratégie destinée à favoriser l'innovation et la prise de risque. C'est le cas pour toutes les industries, dont celle du livre, naturellement. Dans notre domaine, les actions successives de tous les acteurs de la filière permettent ultimement de valoriser la propriété des ayants droit. Le développement de la distribution exclusive s'inscrit tout à fait dans cette logique⁵.

⁵ Au Québec, les éditeurs accordent généralement à leur distributeur québécois les droits exclusifs de distribution de leurs ouvrages sur le marché national. Ces ententes de distribution exclusive s'appuient sur des contrats signés de gré à gré entre éditeurs et distributeurs. L'éditeur fait ainsi du distributeur exclusif son unique représentant sur le marché québécois, et donc la seule source possible

Souvent par ignorance, certains remettent en question la nécessité de défendre la propriété intellectuelle et les divers mécanismes de protection du droit d'auteur.

Or, le respect de la propriété intellectuelle est la pierre d'assise d'un système qui, dans le domaine du livre, génère un chiffre d'affaires de plus de 600 M\$ par année, crée plus 10 000 emplois, permet l'existence d'une édition nationale de qualité, rend accessibles sur tout le territoire des centaines de milliers de titres en tous genres, etc. Le développement du secteur du livre est un véritable succès au Québec.

La volonté de placer le respect de la propriété intellectuelle au cœur de la nouvelle politique culturelle est un choix sensé et porteur.

Le caractère francophone

D'autre part, nous sommes tout à fait ravis de la volonté de maintenir clairement dans la nouvelle politique culturelle « l'affirmation du caractère francophone du Québec » (principe D). Ceci coïncide avec la mission des membres de l'ADELF qui consiste à rendre accessible et à faire connaître partout au Québec la production de livres en langue française.

Le français est l'une des langues les plus importantes du monde et l'édition en langue française est d'une formidable richesse et diversité. Chaque année, les membres de l'ADELF mettent en marché au Québec des dizaines de milliers de nouveautés en tous genres publiées ici comme à l'étranger. À ce nombre s'ajoutent des centaines de milliers d'autres titres en catalogue toujours disponibles.

La singularité de la culture québécoise repose beaucoup sur le français. Il faut donc chérir cette langue, la valoriser et la promouvoir.

d'approvisionnement légale pour tous les détaillants québécois désirant vendre les ouvrages publiés par cet éditeur.

La généralisation des ententes de distribution exclusive en édition a largement contribué à établir et à consolider, au Québec, la chaîne d'approvisionnement du livre, et à créer les conditions permettant la présence sur tout le territoire d'une production éditoriale riche et diversifiée.

Les avantages de ce modèle d'affaires sont bien connus. L'exclusivité permet au distributeur de prendre le risque d'investir dans la mise en marché de titres autres que les best-sellers assurés, et de desservir un réseau de revendeurs, de toutes tailles, couvrant même les régions les plus éloignées. Le respect des droits exclusifs de distribution ne constitue donc pas qu'un simple enjeu économique ou légal. Il s'agit aussi d'une question d'accès aux livres.

Or, on le sait bien, l'anglais a maintenant un pouvoir d'attraction immense dans le monde, en particulier auprès des nouvelles générations. Les jeunes Québécois ne font pas exception à cette règle.

La valorisation du français est un enjeu culturel et identitaire, mais aussi purement économique, car à terme tout ceci finit par influencer sur les ventes de livres et autres produits culturels en langue française.

L'État québécois doit agir, d'abord en se donnant les moyens de bien cerner l'évolution des tendances en cours. Actuellement, on ne dispose même pas de données permettant de suivre l'évolution des ventes de livres par langue de publication. Il faut obtenir ces informations, et bien d'autres, pour mieux agir sur le plan collectif et individuel.

En cette période de mutations diverses, il nous faut plus que jamais compter sur des professionnels bien formés et informés. Les professionnels de l'industrie ont besoin de disposer d'outils performants « d'intelligence d'affaires » pour se tailler une place dans un marché toujours plus concurrentiel.

Défendre l'édition de langue française signifie gagner des parts de marché, bien se positionner dans l'univers du numérique, moderniser les pratiques de l'industrie... Pour cela, nous avons besoin d'informations fiables pour prendre des décisions éclairées. Ces informations nous manquent actuellement, puisque les organismes qui ont la responsabilité de les produire n'ont pas les ressources et les moyens nécessaires.

Le livre crée des emplois et de la richesse. Il contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Il faut mieux le reconnaître par une approche gouvernementale privilégiant la professionnalisation des acteurs du secteur et la mise en œuvre d'outils de gestion modernes et adéquats.

Les injustices de la nouvelle économie

Il est tout de même curieux de constater qu'aucun des huit énoncés proposés ne traite directement de la promotion d'un environnement économique plus juste et plus équitable pour les créateurs et les artisans de la culture.

Depuis une décennie environ, les consommateurs consacrent en proportion de plus en plus d'argent aux outils technologiques leur permettant d'accéder aux produits culturels, et de moins en moins d'argent à l'achat de ces produits. L'exemple du secteur de la musique est éloquent.

Il faut être conscient que la culture de la gratuité et celle du « partage », concepts très à la mode, mènent souvent à l'appauvrissement des créateurs et

des artisans. Dans un même temps, les entreprises de la technologie accumulent des bénéfices record en mettant à la disposition du public des contenus culturels pour lesquels les créateurs sont à peine rémunérés.

Les équilibres financiers ont toujours été fragiles en culture. Or, la qualité des contenus et la pérennité d'infrastructures efficaces de diffusion nécessitent des ressources dont une partie croissante tend à échapper aux milieux culturels.

Le gouvernement ne peut absorber entièrement des pertes de revenus occasionnées par un partage inéquitable de la richesse. Il faut plutôt mener une réflexion sur un nouveau partage de cette richesse en tenant compte des réalités actuelles et de tous les acteurs désormais concernés. Le dynamisme de la culture requiert que les créateurs et artisans de la culture recueillent une part équitable de cette richesse.

Le Québec n'est pas la seule législation concernée par cet enjeu. Au contraire, l'environnement technologique moderne remet en question les modèles d'affaires dans les domaines culturels un peu partout dans le monde. La rémunération des artistes, tout comme la « découvrabilité » de leurs œuvres dans le monde numérique, sont des enjeux universels. Le Québec a été précurseur et visionnaire dans l'élaboration de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il faut poursuivre en ce sens par des politiques et des législations audacieuses permettant un rééquilibrage productif de la richesse et de la promotion.

La promotion de l'intérêt collectif

Nous constatons à regret qu'aucun des huit principes devant servir de base à l'élaboration de la prochaine politique culturelle ne traite de ce sujet. Pourtant, la promotion de l'intérêt collectif est l'une des bases essentielles de toute action gouvernementale. Partout, l'État intervient pour établir et faire respecter des règles qui ont pour but de favoriser le développement de la société.

Ses interventions dans le secteur du livre en sont un bel exemple. Le gouvernement du Québec a graduellement mis en place un cadre législatif voué à favoriser l'atteinte de grands objectifs culturels et sociétaux : la mise en valeur de la créativité et du talent québécois, la démocratisation de la lecture, l'accessibilité territoriale et économique au livre, la valorisation de la diversité éditoriale et de la qualité, la promotion du français, etc.

L'adoption de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (dite Loi 51) et la mise en œuvre de divers autres types d'interventions, notamment sous la forme d'appuis financiers, poursuivent ces objectifs. La pertinence de ces interventions ne laisse aujourd'hui aucun doute :

le livre est devenu l'une des grandes industries culturelles québécoises et son développement s'est fait au bénéfice de tous les acteurs de la filière du livre, mais aussi, et surtout, des lecteurs de toutes les régions du Québec.

Les acteurs économiques du livre ont généralement été respectueux des règles en vigueur. On comprend que le cadre législatif impose des contraintes et des limites dans l'action des entreprises au bénéfice de tout le monde. Le gouvernement du Québec a naturellement la responsabilité de faire respecter ces règles du jeu afin d'assurer la poursuite de ses objectifs.

Le secteur du livre change. Le livre numérique prend graduellement sa place, les ventes en ligne augmentent, la production se modifie, la concentration de certains acteurs prend de nouvelles formes, etc. L'État doit être attentif à ces évolutions afin de s'assurer que ses interventions en tiennent compte et accompagnent la modernisation des pratiques de l'industrie. Mais plus que jamais, en cette période de changements qui risquent de redéfinir les contours de l'industrie, l'action gouvernementale doit s'appuyer sur les mêmes assises : la poursuite de l'intérêt collectif et un traitement égal pour tous.

Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

L'école agit souvent comme principal lieu d'initiation aux arts et à la littérature, ce qui fait naturellement du ministère de l'Éducation un acteur-clé du développement culturel. Le programme de formation de l'école québécoise comprend notamment l'enseignement obligatoire de disciplines artistiques diverses ainsi que la sensibilisation à la littérature dans le cadre de l'enseignement des langues. À ceci s'ajoutent diverses initiatives propres à valoriser chez les jeunes le rapport avec la culture.

Les acteurs du domaine du livre sont évidemment très sensibles à des enjeux directement liés au secteur : l'enseignement de la littérature tout au long du parcours scolaire et le choix des œuvres proposées, la valorisation de l'écriture et du métier d'écrivain, le développement des collections des bibliothèques scolaires, etc.

Cela dit, même s'il assume des responsabilités importantes en matière de développement culturel, le ministère de l'Éducation donne souvent l'impression qu'il entretient un rapport distant avec la culture.

Le traitement réservé au réseau des bibliothèques scolaires nous en a offert un bel exemple. Les bibliothèques des écoles primaires et secondaires ont été abandonnées par le Ministère pendant plus de deux décennies. Les bibliothèques, qui incarnent plus que tout autre lieu la place de la culture à l'école, ne constituaient plus une priorité pour le Ministère.

Celui-ci a recommencé à soutenir le développement des bibliothèques à partir de 2005 en consacrant un budget annuel pour le renouvellement des collections et l'embauche de professionnels. Le Plan d'action sur la lecture à l'école a permis la renaissance du réseau des bibliothèques scolaires. Le milieu du livre s'en réjouit, mais reste tout de même un peu suspicieux.

D'abord, parce que ces investissements s'appuient sur des motivations d'ordre pédagogique qui ne portent pas ou peu d'objectifs liés directement à la valorisation de la culture en tant que telle. D'autre part, parce que l'engagement du Ministère et plus largement du monde de l'enseignement à l'endroit du réseau des bibliothèques demeure précaire. Le renouvellement du budget ministériel est incertain d'une année à l'autre. La qualité des services offerts aux élèves reste très inégale d'une école et d'une commission scolaire à l'autre. Et surtout, rien ne semble fait pour éviter que le développement des bibliothèques scolaires cesse d'être assujéti en permanence aux humeurs et à l'arbitraire de fonctionnaires ou d'élus de toutes sortes.

Il nous semblerait normal que le Ministère impose, en cette matière, des normes de qualité applicables dans toutes les écoles. Pourquoi ne le fait-il pas ?

L'exemple du développement des bibliothèques scolaires nous offre une illustration de ce qui nous apparaît comme un problème fréquent au sein de ce ministère : le manque de convictions fortes quant au rôle primordial de la culture dans le cheminement des jeunes. Cette attitude au sein du Ministère reflète sans doute un état d'esprit assez généralisé dans notre société : la culture n'est pas perçue comme essentielle.

Ce ne sont pas les moyens qui manquent pour mettre en place une approche gouvernementale plus forte et plus cohérente de développement culturel qui intègre tous les ministères et organismes appropriés. Ce qui manque, c'est une volonté généralisée de le faire.

Les politiciens ne sont certes pas les grands responsables de cette situation. Mais ils peuvent aider à changer cet état d'esprit. Nos politiciens, comme les autres leaders de notre société, pourraient jouer un rôle plus grand en acceptant, par exemple, de s'associer publiquement plus souvent à la lecture.

Dans d'autres sociétés que la nôtre, il est normal d'entendre un politicien, un chef d'entreprise ou de syndicat, ou encore un sportif de haut niveau, parler des livres qu'il lit pour le plaisir ou le travail. Les livres, et la culture en général, y sont plus présents dans l'espace public.

En outre, les dirigeants de certains pays s'engagent personnellement dans la promotion de la culture. Le développement des pratiques de lecture relève, dans certains cas, directement du chef de l'État.

Le renouvellement de la politique culturelle nous offre l'occasion d'exprimer, de nouveau, l'ambition de faire de la culture une dimension importante dans la vie de tous les Québécois.

Les milieux culturels ont la responsabilité de se mobiliser pour faire valoir la contribution essentielle de la culture. Mais les leaders de notre société pourraient plus souvent user de leurs pouvoirs d'influence pour valoriser le livre et la lecture.

Conclusion

Il faut saluer la persistance de l'engagement du gouvernement du Québec à soutenir le dynamisme de notre vie culturelle. Depuis les années soixante, puis avec l'adoption de la politique culturelle de 1992, le Québec s'est donné une véritable stratégie, cohérente et forte, pour appuyer le développement culturel.

Il faut maintenant pousser plus loin l'action gouvernementale initiée dans les dernières décennies et viser à faire de la culture une dimension quotidienne dans la vie de tous les citoyens.

La maîtrise de la lecture est l'outil essentiel de cette plus grande démocratisation de la culture. La promotion des pratiques de lecture doit devenir une priorité nationale.

Le Québec a aussi l'obligation de maintenir un cadre juridique et des interventions qui valorisent l'intérêt collectif. Les transformations en cours ne doivent pas altérer la volonté de créer un contexte favorable à la création et à la diffusion d'une production culturelle diversifiée et de qualité pour répondre aux attentes de tous.

Enfin, la promotion de la culture est une question de volonté politique, mais aussi d'engagement personnel de tous.
